

1



Copie exécutoire : Maître Yves
Sexer de la SELARL CABINET
YVES SEXER
Copie aux demandeurs : 3
Copie aux défendeurs : 6
Copie Administrateur

REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

ORDONNANCE DE REFERE PRONONCEE LE JEUDI 12/11/2015

PAR M. JEAN-FRANÇOIS REIGNIER, PRESIDENT,

ASSISTE DE MME LAURENCE BAALI, GREFFIER,

1 RG 2015063657
12/11/2015

ENTRE :

- 1) M. CAVAILLE Louis-Pierre, demeurant 10 route de la Mouysaguèse 31130 PIN-BALMA
- 2) M. GROUES Alain, demeurant 36 rue du Général Foy 75008 Paris
- 3) M. DUBRULLE Gérard, demeurant 11 bis rue du Château 59147 CHEMY
- 4) M. HENRY Jean-Claude, demeurant 44 bd Napoléon III Abbaye de Roseland Kalinka 06200 NICE
- 5) M. DJELASSI Mhaddeb, demeurant 4 rue Léon Salagnac B.P.81 92243 MALAKOFF
- 6) Mme PREVOTAT Valérie, demeurant 6 avenue de la belle image 94440 MAROLLES EN BRIE
- 7) Mme PIEL Sabine, demeurant 3 route de pont-scorff 56530 GESTEL
- 8) M. LANDICHEFF Philippe, demeurant 17 rue François Girardon 33700 MERIGNAC
- 9) Mme BINESSE Roselyne, demeurant 9 rue du Maine 53170 MAISONCELLES DU MAINE
- 10) Monsieur Pierre RENIER, demeurant Maison Bat, 64490 Aydius
- 11) Madame Katty VERSTRAETEN, demeurant Maison Bat 64490 AYDIUS
- 12) M. MARQUIER Henri, demeurant Le Peypot 24610 VILLEFRANCHE DE LONCHAT
- 13) M. PAJOT Michel, demeurant 95 avenue Linné, 91600 SAVIGNY SUR ORGE
- 14) Mademoiselle Fabienne JOUVE, demeurant 2 rue des Arènes 75005 PARIS
- 15) M. LAFOND Jean-Philippe, demeurant 64 rue de la Rochefoucauld 75009 Paris
- 16) M. LEBRUN Jack, demeurant 93 avenue la Bruyère 38100 GRENOBLE
- 17) Mme REBIERE Maria, demeurant Laynet 31460 MUREVILLE
- 18) M. TRUILHE Alain, demeurant 12 rue du pech 31140 PECHBONNIEU
- 19) M. DANTI Claude, demeurant 9 place des forts 74150 RUMILLY
- 20) M. ANDRE-CROËSI Richard, demeurant BP 02 NGAPAROU SENEGAL
- 21) M. MEAUME Jean-Pierre, demeurant 5bis, le Gué d'Arcy 49160 ST MARTIN DE LA PLACE.
- 22) Mme MARTINEAU Hélène, demeurant 14 allée de la tosca colline de maruège 13100 AIX EN PROVENCE
- 23) Mme GUERIN Moníca, demeurant 11 rue de la vierge 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS
- 24) Mme VOYEUX Pascale, demeurant rés Margaux 17 rue Torcé 72100 Le Mans
- 25) Mme BALAS Marie, demeurant 40 boulevard Vermorel 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

- 26) M. CADET Pascal, demeurant 5 allée de la Prée , lotissement des Priais, 22100 SAINT SAMSON SUR RANCE
- 27) M. LEITE SILVA Joseph, demeurant 128 clos des Magnolias 01480 CHALEINS
- 28) M. GALY Jacques, demeurant 1011 allée de Sénéjac 33290 LE PIAN MEDOC
- 29) M. SENNE Joseph, demeurant 19 rue Principale 67130 SOLBACH
- 30) Mme HOIZEY Marie-Agnès, demeurant 10 avenue Jean Antoine Carrel 31130 BALMA
- 31) M. HOIZEY Didier, demeurant 10 avenue Jean Antoine Carrel 31130 BALMA
- 32) M. BIESSY Bernard, demeurant 51 Boulevard Antoine GIROUST 77600 BUSSY SAINT GEORGES
- 33) M. NORE Vincent, demeurant 14 place Amédée Larrieu 33000 BORDEAUX
- 34) M. MOREL Jean-Marc, demeurant 30 rue de Chevreuse 78320 LA VERRIERE
- 35) Mme LAMOLE Anne, demeurant SAINT MARTIN, BP 5054, Grand-Case, 97150
- 36) M. LAMOLE Marc, demeurant SAINT MARTIN, BP 5054, Grand-Case, 97150
- 37) Mme RAMPON-HAUDECOEUR Suzanne, demeurant 9 rue François VERNEX 74960 MEYTHET
- 38) M. TRUQUET Christian, demeurant 58 chemin de Bergougne 81600 TECOU
- 39) M. VACHEY Laurent, demeurant 21 rue Gambetta 94160 Saint Mandé
- 40) M. VILLESUZANNE Jean-François, demeurant 33 rue de la Roquette Bât C2 75011 PARIS
- 41) M. PRIGENT Jean-Yves, demeurant 31 rue de la rive 22450 LA ROCHE DERRIEN
- 42) M. BARNOLE Alain, demeurant 19 allée du 6 juin 1944 91410 ROINVILLE
- 43) M. BOUDAY Christian, demeurant 41 rue du bourg 25560 LA RIVIERE-DRUGEON
- 44) Mme VAN DRUDEN Laetitia, demeurant 238 rue des Ouches, 01210 VERNONNEX, FRANCE
- 45) M. CANTOT Claude, demeurant 4 Bis rue de Cambrai Boîte 2 75019 PARIS
- 46) M. ALVAREZ Bernard, demeurant 13 rue louis pasteur 66750 ST CYPRIEN
- 47) Mme FAURE Alix, demeurant 26 rue Amelie, 92600 ASNIERES SUR SEINE
- 48) M. DROULERS Benoit, demeurant 30 rue Fouquet Lelong 59910 BONDUES
- 49) Mademoiselle Lucile MAMO, demeurant Les Jardins de Clamart 76 rue de châtillon 92140 CLAMART
- 50) M. ESCANDE Pierre, demeurant 216 rue du Lavandin 34070 MONTPELLIER
- 51) M. LAJARA Michel, demeurant Mimosas n°1 Mouette Avenue Fernand Gassion 13600 LA CIOTAT
- 52) Mme CAPELLI Nadyne, demeurant 28 Hameau de la Trirème 91650 BREUILLET
- 53) M. VIRET Jacques, demeurant 32 avenue Général Brosset Bât C 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE
- 54) M. DEKKERS Wilhelmus, demeurant 212 avenue de la californie, bât. C 06200 NICE
- 55) M. COLIN Réginald, demeurant 83 rue Rivay 92300 Levallois-Perret
- 56) M. MADELMONT Marc, demeurant 70 avenue de bellevue 03270 SAINT YORRE
- 57) Mme ANDRE Arlette, demeurant 11 Rue Jules Mailly 93700 DRANCY
- 58) M. HOUZE DE L'AULNOIT Tanguy, demeurant 41 rue du 4 septembre, 92500 RUEIL-MALMAISON
- 59) Mme MOSER Emmanuelle, demeurant 10 rue Hector Guimard 75019 PARIS
- 60) M. TOP Bernard, demeurant 116 allée des Glaïeuls, 84130 LE PONTET
- 61) Mme TOP Michèle, demeurant 116 allée des Glaïeuls 84130 LE PONTET
- 62) M. SABATY Philippe, demeurant La Maison Neuve, 35140 MEZIERES-SUR-COUESNON



- 62) M. SABATY Philippe, demeurant La Maison Neuve, 35140 MEZIERES-SUR-
COUESNON
63) M. FREMAU Olivier, demeurant 20 Bd Richard Lenoir 75011 PARIS
64) M. GALONNIER Gérard, demeurant Lieu-dit Combres 43800 CHAMELIERES
SUR LOIRE
65) M. MECHINEAU Gilles, demeurant 4 rue Pierre Médéric 91700 STE
GENEVIEVE DES BOIS
66) M. HELARD Jean-François, demeurant 21 rue d'Athènes 53940 ST BERTHEVIN
67) Mme HARDY Katy, demeurant 21 rue d'Athènes 53940 ST BERTHEVIN
68) M. ESPANEL Pierre, demeurant 30 rue Jean Placé à 82000 MONTAUBAN
69) M. MIRSAEB Olivier, demeurant 5 chemin de Trévester 56250 TREFFLEAN
70) Mme MIRSAEB Anne Marie, demeurant 5 chemin de Trévester 56250
TREFFLEAN
71) M. PLANCKE Freddy, demeurant 11 les Moulins 17430 CHAMPDOLENT
72) M. GROLLEMUND François, demeurant 59 allée Saint Ferreol 38410 SAINT-
MARTIN D'URIAGE
73) Mme PRUD'HOMME Isabelle, demeurant 4 Rue des Chênes 65150 CANTAOUS
74) Mme GAUDRON Marie-Hélène, demeurant 24A avenue Raoul Néron 18390
SAINT GERMAIN DU PUY
75) M. HOSTIER Franck-Loïc, demeurant Lieu-dit Le Bignon 49330 MARIGNE
76) M. MASSIERA Roger, demeurant 18 chemin des Collines 06800 CAGNES SUR
MER
77) M. DIDELOT Jean-Yves, demeurant 9 rue des Reinettes Dorées 55170
ANCERVILLE
78) M. CARRE Alain, demeurant 6 rue du causse 34600 BEDARIEUX
79) M. LETOMBE Pierre, demeurant 7 résidence Miromont 62223 STE CATHERINE
80) Mme MARIE-VICTOIRE Barbara, demeurant 6 places des Aulnes 91360
VILLEMOISSON-SUR-ORGE
81) Mme MOISAND Catherine, demeurant 119 rue du bizard 39100 DOLE
82) M. BELLOT Alain, demeurant 59 rue léon contant 50110 TOURLAVILLE
83) M. PECH René, demeurant 7 rue du pastel 81600 GAILLAC
84) Mme BENATTOU Djamilia, demeurant 24 rue Sail D'Escola 24100 BERGERAC
85) M. VENDEVILLE Didier, demeurant 7 Impasse Les Vignes Marines 17230
Charron
86) Mme VENDEVILLE Emmanuelle, demeurant 7 Impasse Les Vignes Marines
17230 CHARRON
87) M. GEOFFROY Eric, demeurant 7 rue de Behlenheim. 67200 STRASBOURG
88) M. LEBEGUE Marc, demeurant 15 rue du Docteur Touchard 72140 SILLE le
GUILLAUME
89) Mme LANDICHEFF Séverine, demeurant 17 rue François Girardon 33700
MERIGNAC
90) M. CANOUI Philippe, demeurant 1 rue Théophile GAUTIER 92200 NEUILLY
91) Mme DAVID Marie-Thérèse, demeurant 20 rue de la tourelle, 91360
VILLEMOISSON-SUR-ORGE
92) M. FACQUE Claude, demeurant 26 rue Roger SALENGRO 76140 PETIT-
QUEVILLY
93) Mme EVRARD Chantal, demeurant 18 Place Jean de la Fontaine 45400
FLEURY LES AUBRAIS
94) M. FREYMANN Christian, demeurant 7 rue de l'Est 54480 BERTRAMBOIS
95) Mme CAILLAUD Nicole, demeurant 31 rue de l'Épervier 95100 ARGENTEUIL
96) M. SCHOTT François, demeurant 7 route de Cheneau 88120 LE SYNDICAT
97) Mme AROUETE Sophie, demeurant 58 bis, rue de Paris - 94340 JOINVILLE LE
PONT



98) Mme LOEW Monique, demeurant 11 place d'orion 92360 MEUDON-LA-FORET
99) M. HINQUE Daniel, demeurant 6 avenue porte de montreuil 75020 PARIS
100) M. GONTARD Jean-Marc, demeurant 115 chemin Ernest Roger 34700
LODEVE
101) M. BANDE Charles, demeurant 526 avenue emile fabre 83200 TOULON
102) M. BOURREAU Serge, demeurant 929 rue de lixerc 40700 DOAZIT
103) L'Association ADIEF7, agissant pour suite et diligence de son Président M.
Philippe Barbet, dont le siège social est siège social fixé au domicile de M. Philippe
Barbet au 38 rue de Paris 92190 Meudon (Hauts-de-Seine)
Parties demandereses : comparant par Me Yves Sexer de la SELARL Cabinet Yves
Sexer Avocat (B203)

ET :

1) SASU FSB HOLDING, RCS de Paris 394 075 204, dont le siège social est 20
avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris
2) SAS KALYS INVESTISSEMENTS anciennement dénommée FINANCIERE DE
LUTECE, RCS de Paris 513 815 035, dont le siège social est 20 avenue Franklin
Roosevelt 75008 Paris
Parties défenderesses : comparant par Me Johann Bioche Avocat (C1520)
3) Monsieur Stéphane JACOB, pris en sa qualité de Directeur Général des sociétés
FSB Holding et Kalys Investissement, dont le siège social est 37 rue des Belles
Feuilles 75116 Paris
Partie défenderesse : non comparante
4) M. Fabrice RADJABALI SAFDAR, demeurant 181 Chaussée de Louvain 01410
Waterloo - Belgique, assigné selon l'article 4-1 du règlement CE N° 1393/2007 du
conseil de l'Europe
Partie défenderesse : non comparante
5) M. Buddhi ATHAUDA, demeurant Klatteweg 16 2597 KB La Haye - Pays-Bas,
assigné selon l'article 4-1 du règlement CE N° 1393/2007 du conseil de l'Europe
Partie défenderesse : non comparante

En présence du parquet représenté par M. Guillaume Maigret, Vice Procureur de la
République.

Les requérants, aux termes d'une ordonnance rendue par M. le président de ce tribunal en
date du 4 novembre 2015, les autorisant en application des dispositions de l'article 485 CPC
à assigner en référé d'heure à heure pour l'audience du 12 novembre 2015, nous
demandent par actes des 5 et 6 novembre 2015 et pour les motifs énoncés en leur requête
de :

Vu l'article 872 du Code de procédure civile,

Désigner tel administrateur judiciaire qu'il nous plaira en qualité d'administrateur provisoire
des sociétés FSB Holding et Kalys, avec pour mission de :

- gérer et administrer lesdites sociétés et prendre toutes mesures utiles concernant,
notamment, leurs comptes bancaires ;
- faire cesser immédiatement les activités de levée de fonds de la société Kalys ;
- prendre toutes mesures nécessaires pour préserver les intérêts sociaux, l'actif social et la
continuité de l'exploitation sociale ;
- isoler les fonds reçus de la société FEF et rembourser à celles-ci toutes les avances de
trésorerie faites par FEF dans la mesure de l'actif disponible



- identifier la destination des paiements effectués par les comptes desdites sociétés et procéder à toute mesure conservatoire et judiciaire qui s'imposent en vue du recouvrement des sommes détournées et de la préservation des actifs sociaux;
 - effectuer toutes les publicités et formalités légales en la matière, notamment auprès du Registre du commerce et des sociétés de Paris ;
 - procéder à la convocation de toute assemblée qu'il estimera nécessaire des sociétés ou de leurs filiales;
 - procéder à toute demande de désignation d'un administrateur provisoire des filiales et des sociétés animées par les dirigeants de FSB
- Fixer la durée de la mission de l'administrateur provisoire à quatre (4) mois, éventuellement renouvelable sur décision de Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Paris ;
- Dire que l'administrateur provisoire pourra se faire assister par toutes personnes de son choix ;
- Dire que l'administrateur provisoire devra rendre compte, dans le mois de sa nomination, de l'état de la société et des perspectives d'évolution de sa situation et en tout état de cause établira un compte rendu à la fin de sa mission ;
- Dire qu'à la diligence de l'administrateur provisoire, un extrait de l'ordonnance sera publié, conformément à la loi, dans un journal d'annonces légales et que les mentions correspondantes seront portées au Registre du commerce et des sociétés ;
- Dire qu'en cas de difficultés, il en sera référé à Monsieur le Président.

Le conseil des sociétés FSB HOLDING et KALYS INVESTISSEMENTS anciennement dénommée FINANCIERE DE LUTECE dépose des conclusions motivées en réponse dans lesquelles il nous demande de :

Vu l'article 872 du Code de Procédure Civile,
Vu les pièces produites aux débats,
A TITRE PRINCIPAL,

- rejeter la demande de désignation d'un administrateur provisoire sur les sociétés FSB HOLDING et KALYS INVESTISSEMENTS ;

A TITRE RECONVENTIONNEL,

- prendre acte de l'engagement de la société KALYS INVESTISSEMENTS et de la société FSB HOLDING de ne procéder à aucune levée de fonds à quelque titre que ce soit ;

- désigner tel Mandataire ad hoc qu'il nous plaira sur les sociétés KALYS INVESTISSEMENTS et FSB HOLDING avec pour mission de :

- dresser un état des actifs et passifs des sociétés KALYS INVESTISSEMENTS et FSB HOLDING ;

- assister la société KALYS INVESTISSEMENTS dans la mise en place d'un partenariat avec une société de gestion indépendante agréée par l'AMF, dont l'objet sera, notamment, (i) de mettre en place une fiducie-gestion sur la société KALYS INVESTISSEMENTS s'agissant des actifs existants gérés par elle, et (ii) de confier à ladite société de gestion agréée le soin d'examiner les produits montés, puis le cas échéant, les commercialiser et les gérer, sous réserve de l'autorisation préalable de l'AMF ;

- rechercher une ou plusieurs sociétés de gestion agréées pouvant intervenir dans ce domaine

- négocier les termes du partenariat entre la société KALYS INVESTISSEMENTS et la société de gestion indépendante agréée par l'AMF

- contrôler les termes du partenariat mis en place entre la société KALYS INVESTISSEMENTS et une société de gestion indépendante agréée par l'AMF ;

- contrôler l'exécution de ce partenariat ;

- faire rapport des flux financiers intra et extra groupe ;

- mettre en place toutes mesures propres à garantir la bonne finalité des flux financiers ;



- plus généralement, prendre toutes mesures nécessaires à la poursuite de l'exploitation des sociétés KALYS INVESTISSEMENTS et FSB HOLDING ;
- se faire assister de toute personne qu'il estimera nécessaire à l'accomplissement de sa mission ;
- fixer la durée de la mission à quatre (4) mois, éventuellement renouvelables sur décision de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de PARIS ;
- dresser rapport dans le mois de sa nomination de l'état des sociétés KALYS INVESTISSEMENTS et FSB HOLDING et des perspectives d'évolution de la situation.

Sur ce,

Nous donnerons acte aux sociétés défenderesses de ce qu'elles ne s'opposent pas à la désignation d'un administrateur provisoire de la SAS FSB HOLDING.

En outre, après en avoir débattu, les parties s'accordent sur la désignation d'un mandataire ad hoc de la SAS KALYS INVESTISSEMENTS et sur le contenu de sa mission.

Le procureur dans ses réquisitions acquiesce à ces deux nominations.

En conséquence, nous désignerons Maître Gilles Baronnie, administrateur judiciaire,
- d'une part, en qualité d'administrateur provisoire de la SAS FSB HOLDING,
- d'autre part, en qualité de mandataire ad hoc de la SAS KALYS INVESTISSEMENTS,
dans les termes qui seront ci-après arrêtés

Enfin, nous donnerons acte à la SAS KALYS INVESTISSEMENTS de son engagement de ne procéder à aucune levée de fonds à quelque titre que ce soit.

Par ces motifs

Statuant par ordonnance réputée contradictoire en premier ressort,

Nous,
l° Donnons acte aux sociétés défenderesses de ce qu'elles ne s'opposent pas à la désignation d'un administrateur provisoire de la SAS FSB HOLDING,

Vu l'article 872 du code de procédure civile,
Vu les articles L.210-1 et suivants du code de commerce ;

Nommons, Maître Gilles Baronnie, administrateur judiciaire, demeurant 14 rue du Viaduc à Nogent sur Marne (94130) en qualité d'administrateur provisoire de la SAS FSB HOLDING, RCS Paris 394 075 204 ayant son siège social à Paris 8^{ème}, 20 avenue Franklin Roosevelt, et ce, pour une durée de quatre mois, qui pourra, en cas de besoin justifié, être prorogée par une ordonnance rendue sur simple requête de l'administrateur ;
Disons que celui-ci aura pour mission de gérer et administrer la société avec les pouvoirs les plus étendus, conformément aux statuts et aux lois et usages du commerce ;
Disons qu'il disposera des pouvoirs que la loi et les décrets en vigueur confèrent au président d'une SAS ;



Disons que l'administrateur provisoire devra, dans le mois de sa nomination, nous rendre compte de l'état de la société, des perspectives d'évolution de sa situation, et, en tout état de cause, il établira un compte rendu, à la fin de sa mission ;

L'autorisons, si nécessaire, à se faire assister de toute personne compétente de son choix ;
Disons qu'en cas d'empêchement, il sera pourvu à son remplacement par une ordonnance rendue sur simple requête ;

Autorisons l'administrateur provisoire à requérir de l'administration des postes et télécommunications, le déroutement du courrier et de tous envois postaux adressés au siège social, et à demander qu'ils soient transmis à l'adresse de son étude, pendant la durée de sa mission ;

Disons qu'à la diligence de l'administrateur provisoire, un extrait de l'Ordonnance sera publié, conformément à la loi, dans un journal d'annonces légales et les mentions correspondantes seront portées au Registre du Commerce ;

2° Donnons acte à la SAS KALYS INVESTISSEMENTS de son engagement de ne procéder à aucune levée de fonds à quelque titre que ce soit,

Vu l'article 872 du code de procédure civile,

Nommons, Maître Gilles Baronnie, administrateur judiciaire
demeurant 14 rue du Viaduc à Nogent sur Marne (94130) en qualité de mandataire ad hoc de la SAS KALYS INVESTISSEMENTS, RCS Paris 513 815 035, ayant son siège social à Paris 8^{ème}, 20 avenue Franklin Roosevelt,
et ce, pour une durée de quatre mois, qui pourra, en cas de besoin justifié, être prorogée par une ordonnance rendue sur simple requête du mandataire ad hoc,
avec mission de

- dresser un état des actifs et passifs de la SAS KALYS INVESTISSEMENTS,
- assister la SAS KALYS INVESTISSEMENTS dans la mise en place d'un partenariat avec une société de gestion indépendante agréée par l'AMF, dont l'objet sera, notamment, (i) de mettre en place une fiducie-gestion des actifs existants gérés par la SAS KALYS INVESTISSEMENTS et (ii) de confier à la dite société de gestion agréée le soin d'étudier les nouveaux produits montés par la SAS KALYS INVESTISSEMENTS, puis de les commercialiser et les gérer, sous réserve de l'autorisation préalable de l'AMF,
- à cet effet, assister la SAS KALYS INVESTISSEMENTS dans la recherche d'une ou plusieurs sociétés de gestion pouvant intervenir dans les conditions précitées et la négociation des termes du partenariat avec la société retenue agréée par l'AMF, et, après en avoir contrôlé les termes autoriser sa signature par la SAS KALYS INVESTISSEMENTS,
- contrôler l'exécution dudit partenariat,
- contrôler les flux financiers intra et extra groupe, et mettre en place toutes mesures propres à garantir la bonne finalité des dits flux
- plus généralement, mettre en place toutes mesures nécessaires à la poursuite de l'exploitation de la SAS KALYS INVESTISSEMENTS

Disons que le mandataire ad hoc aura pouvoir de faire fonctionner l'ensemble des comptes bancaires de la SAS KALYS INVESTISSEMENTS ;

Disons que le mandataire ad hoc devra, dans le mois de sa nomination, nous rendre compte de l'état de la société, des perspectives d'évolution de sa situation, et, en tout état de cause, il établira un compte rendu, à la fin de sa mission, et nous saisira sans délai de toute difficulté de nature à mettre en cause la finalité de sa mission ;

L'autorisons, si nécessaire, à se faire assister de toute personne compétente de son choix ;



Laissons à la partie demanderesse la charge des dépens, dont ceux à recouvrer par le greffe liquidés à la somme de 2148,82 € TTC dont 357,92 € de TVA.

Commettons, d'office, l'un des huissiers-audienciers de ce tribunal pour signifier notre décision à M. Stéphane Jacob.

La présente décision est de plein droit exécutoire par provision en application des dispositions de l'article 489 CPC.

La minute de l'ordonnance est signée par M. Jean-François Reignier président et Mme Laurence Baali greffier.

Mme Laurence Baali

Handwritten signature of Laurence Baali in black ink, consisting of the name 'Baali' in a cursive script with a horizontal line underneath.

M. Jean-François Reignier

Handwritten signature of Jean-François Reignier in black ink, featuring a stylized 'R' and 'eignier' in a cursive script.